Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0178

Accord de partenariat CE-São Tomé e Príncipe dans le secteur de la pêche (20025-2029): protocole de mise en œuvre

Résolution législative du Parlement européen du 20 mai 2026 sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union, du protocole relatif à la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République démocratique de São Tomé e Príncipe et la Communauté européenne (2025-2029) (11609/2025 – C10-0246/2025 – 2025/0202(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

– vu le projet de décision du Conseil (11609/2025),

– vu le projet de protocole relatif à la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République démocratique de São Tomé e Príncipe et la Communauté européenne (2025-2029) (11606/2025),

– vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 43, paragraphe 2, et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C10-0246/2025),

– vu l'évaluation budgétaire par la commission des budgets,

– vu l'article 107, paragraphes 1 et 4, l'article 117, paragraphe 7, ainsi que l'article 58 de son règlement intérieur,

– vu l'avis de la commission du développement,

– vu la recommandation de la commission de la pêche (A10-0096/2026),

1. donne son approbation à la conclusion du protocole;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au

Conseil et à la Commission, ainsi qu’aux gouvernements et aux parlements des États membres et de São Tomé e Príncipe.